



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

TROISIEME TRIMESTRE 2023

(Période d'activité du 01 juillet au 30 septembre 2023)

La mission s'est déroulée du
lundi 06 novembre 2023 au jeudi 16 novembre 2023

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	2
	1. La passation des marchés.....	2
	2. La gestion financière.....	4
	3. La gestion budgétaire.....	6

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Troisième trimestre 2023

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au troisième trimestre de 2023 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.

- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat 1 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 18 juillet 2023, pour l'achat d'ordinateurs pour l'appui spécial aux jeunes filles sur la base de l'excellence de leur dossier dans le cadre du projet CEA-Valopro de treize millions cinquante mille francs CFA (13 050 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à TIEM'S ENTREPRISE le 26 juillet 2023, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de :

- vérifier l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- vérifier l'existence de facture pro-forma ou de devis ;
- vérifier l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la lettre d'attribution ;
- et l'existence du bordereau de livraison.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 2 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 04 août 2023, pour l'acquisition de consommable chimiques pour le projet CEA-Valopro de seize millions quatre cent quarante-six mille francs CFA (16 446 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à CHIMTEC le 11 août 2023, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de :

- vérifier l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- vérifier l'existence de facture pro-forma ou de devis ;
- vérifier l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la lettre d'attribution ;
- et l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception.

Conclusion

Le spécialiste nous a informé la réception d'une partie des consommables et que la livraison est en cours. Aussi, l'unité de gestion se chargera d'établir un procès-verbal de réception des marchandises.

Constat 3 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 21 août 2023, pour l'acquisition de matériels de sports et activités sportives pour le projet CEA-Valopro de deux millions six cent vingt-trois mille deux cent vingt-cinq francs CFA (2 623 225 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à REVANAD Group le 28 août 2023, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de :

- vérifier l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- vérifier l'existence de facture pro-forma ou de devis ;
- vérifier l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la lettre d'attribution ;
- et l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des ressources durables.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écologie, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque ;

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 30 septembre 2023 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet

Pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2023

(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Ecart (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	140 905 686	128 727 126	12 178 560	91,36%
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	950 749 579	68 553 799	882 195 780	7,21%
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	160 831 229	37 667 807	123 163 422	23,42%
TOTAL	1 252 486 494	234 948 732	1 017 537 762	18,76%

Nous sommes au 30 septembre 2023, les taux d'exécution des DLI 3, 4 et 7 sont respectivement de 91,36%, 7,21% et 23,42%.

1) ACTION 2 : NOMBRE D'ETUDIANTS / ACTION DU DLI 3

L'audit interne relève une bonne performance au niveau du DLI 3 sur la période d'audit. L'audit recommande à l'unité de gestion de continuer sur cette action d'éclat.

2) ACTION 3 : QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT / ACTION DU DLI 4

L'audit a relevé un très faible taux d'exécution du DLI 4, soit un taux de 7,21% sur la période du troisième trimestre 2023.

L'unité de gestion a indiqué trois actions importantes pour justifier le très faible taux d'exécution :

- l'obtention tardive de l'ANO de l'AFD sur le recrutement de l'architecte en charge de l'étude et la réalisation de la construction du laboratoire principal et l'acquisition des équipements de recherches et de Travaux Pratiques,
- l'architecte recruté en charge de la réalisation de la construction est en cours d'étude,
- et la livraison tardive des équipements de recherches et des Travaux Pratiques.

3) ACTION 4 : IMPACT INSTITUTIONNEL / ACTION DU DLI 7

L'audit a relevé un faible taux d'exécution du DLI 7, soit un taux de 23,42% sur la période du troisième trimestre 2023.

L'unité de gestion a indiqué que le processus de validation de l'impact institutionnelle est en cours avec le QAA.

L'audit interne n'a pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du projet. Nous n'avons pas relevé de dépenses inéligibles aux financements du bailleurs.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement. L'audit n'a pas décelé d'anomalie.

Yamoussoukro, le 21 novembre 2023

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 031/2021/INP-HB/CEA-MEM/DG/DRH
Portant nomination de Monsieur DJEHA Kouadjalain
Josué, matricule 426 370 B, en qualité d'Auditeur
interne de l'INP-HB.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut ;
- Vu le Décret n° 2012-1001 du 17 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01 T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur DJEHA Kouadjalain Josué, matricule 426 370 B, Enseignant-Chercheur, est nommé Auditeur interne de l'INP-HB.

Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, l'Auditeur interne de l'INP-HB est chargé de mener des opérations d'audit interne périodiques et de produire des rapports d'audit sur la gestion financière en général. Il a pour principales missions :

- d'auditer la gestion financière du budget national et des projets bailleurs, et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- d'auditer la passation des marchés du budget national et des projets bailleurs et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- de proposer des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière à l'INP-HB (budget national et budget projets bailleurs) et de passation des marchés.

Article 3 : l'Auditeur interne de l'INP-HB réalise ses travaux et produit son rapport deux fois par semestre, soit quatre fois par année, dans la première quinzaine des mois de février, mai, août, et novembre. Il peut être sollicité de façon extraordinaire en cas de besoin par le Directeur Général de l'INP-HB à qui il remet exclusivement son rapport, sous le sceau de la confidentialité.

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 1^{er} mars 2021



KOFFI N'Guessan

Ampliations :

- DGA / -SG / -DF / -DRH / -CEA
- CB / ACP
- Intéressés
- Dossier



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

QUATRIEME TRIMESTRE 2023

(Période d'activité du 01 octobre au 31 décembre 2023)

La mission s'est déroulée du
lundi 08 janvier 2024 au vendredi 19 janvier 2024

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	3
	1 -La passation des marchés.....	2
	2 -La gestion financière.....	4
	3 -La gestion budgétaire.....	6

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Quatrième trimestre 2023

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au quatrième trimestre de 2023 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.
Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.

- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat 1 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 02 octobre 2023, pour l'acquisition d'accessoires et d'équipements musicaux pour le projet CEA-Valopro de trois millions trois cent soixante-dix mille francs CFA (3 370 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à REVANAD Group le 09 octobre 2023, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de :

- vérifier l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- vérifier l'existence de facture pro-forma ou de devis ;
- vérifier l'existence du formulaire de sélection et l'existence de la lettre d'attribution;
- vérifier l'existence de la facture définitive et le bon de livraison ou procès-verbal de réception..

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 2 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) N° F-002/UCP-CEA Valopro/2023, lancé le 16 octobre 2023 pour l'acquisition de supports de communication dans le cadre du projet CEA-Valopro de vingt-sept millions huit cent cinq mille francs CFA (27 805 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à AURORA International, le 13 novembre 2023. Le marché a été signé le 29 novembre 2023.

L'audit a relevé le retard dans la livraison des supports de communication, prévu dans les quarante-cinq (45) jours à compter de la signature du marché. Le Spécialiste de marchés a indiqué que le retard est dû au passage de la ligne « non à marché » de la DRMP à une numérotation interne de la lettre de marché.

Constat 3 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) N° 2023-0-33-00-2-0541/07-333, lancé le 12 juin 2023 mais l'ouverture des plis a été le 03 juillet 2023 pour la réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un centre de carrière dans le cadre du projet CEA-Valopro de trente-deux millions cinq cent six mille huit cent deux francs CFA (32 506 802 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à AFRIC DIFFUSION. Le marché a été signé le 04 décembre 2023.

L'audit a observé la réalité de la réhabilitation. L'unité de gestion a indiqué qu'il reste les mobiliers pour établir le procès-verbal de réception des travaux et que l'entreprise est dans les délais.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des ressources durables.

L'unité de gestion a pris acte de veiller au respect de la procédure comptable du projet CEA.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écolage, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro de la période.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

• Diligences mises en œuvre

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque ;

L'audit interne a relevé, dans la comptabilité du projet CEA - Valopro du quatrième trimestre 2023, un solde créditeur de 22 680 000 F CFA dans le compte « 585000 » intitulé "Virements de fonds".

L'unité de gestion a indiqué que les fonds ont été viré par le trésor de Côte d'Ivoire par erreur sur le compte de l'AFD. L'unité de gestion a indiqué régulariser cette situation.

L'audit a observé la réalité de cette régularisation et l'exhaustivité sur le relevé bancaire de janvier 2024.

• Documents non encore reçus

L'audit interne a relevé, dans une revue du compte « revenus générés » du projet CEA - Valopro, des frais de concours de l'année 2021 en Master et Doctorat reversés par le service de la scolarité de l'INP-HB sur le compte bancaire n° 05277870003 AFD/CEA VALOPRO/ REVENUS GENERES, d'un montant de 3 258 700 F CFA viré le 15 février 2022.

Après la revue du compte « revenus générés » des années 2022 et 2023, l'audit a relevé l'absence des versements des frais de concours desdites années.

L'unité de gestion a indiqué que la direction de la scolarité et l'Agent Comptable Principal de l'INP-HB ont été relancés pour les versements des frais de concours Master et Doctorat au titre de l'exercice 2022 et 2023.

L'audit recommande la Direction de l'INP-HB de prendre les mesures nécessaires pour le versement desdits frais sur le compte bancaire n° 05277870003 AFD/CEA VALOPRO/ REVENUS GENERES qui est le compte approprié et dans les mêmes conditions que les frais de scolarité et inscription des étudiants pour la traçabilité des ressources générés par le Projet.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 31 décembre 2023 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet
Pour la période du 01 octobre au 31 décembre 2023
(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Ecart (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	78 024 347	51 823 604	26 200 743	66,42%
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	1 030 345 562	82 156 331	948 189 231	7,97%
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	181 412 048	58 075 252	123 336 796	32,01%
TOTAL	1 289 781 957	192 055 187	1 097 726 770	14,89%

Nous sommes au 31 décembre 2023, les taux d'exécution des DLI 3, 4 et 7 sont respectivement de 66,42%, 7,97% et 32,01%.

1) ACTION 2 : NOMBRE D'ETUDIANTS / ACTION DU DLI 3

L'audit interne relève une bonne performance au niveau du DLI 3 sur la période d'audit.
L'audit recommande à l'unité de gestion de continuer sur cette action d'éclat.

2) ACTION 3 : QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT / ACTION DU DLI 4

L'audit a relevé un très faible taux d'exécution du DLI 4, soit un taux de 7,97% sur la période du quatrième trimestre 2023.

L'unité de gestion a indiqué deux actions importantes pour justifier le très faible taux d'exécution :

- L'architecte recruté en charge de la réalisation de la construction est en cours d'étude,
- et la livraison tardive des équipements de recherches et des Travaux Pratiques.

3) ACTION 4 : IMPACT INSTITUTIONNEL / ACTION DU DLI 7

L'audit a relevé un faible taux d'exécution du DLI 7, soit un taux de 32,01% sur la période du quatrième trimestre 2023.

L'unité de gestion a indiqué que le processus de validation de l'impact institutionnelle est en cours avec le QAA.

L'audit interne n'a pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du projet. Nous n'avons pas relevé de dépenses inéligibles aux financements du bailleurs.

Les dépenses ont été correctement imputées aux lignes budgétaires correspondantes et le projet n'a pas enregistré de dépassements budgétaires.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement.

Yamoussoukro, le 26 janvier 2024

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 031/2021/INP-HB/CEA-MEM/DG/DRH
Portant nomination de Monsieur DJEHA Kouadjalain
Josué, matricule 426 370 B, en qualité d'Auditeur
interne de l'INP-HB.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut ;
- Vu le Décret n° 2012-1001 du 17 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01 T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur DJEHA Kouadjalain Josué, matricule 426 370 B, Enseignant-Chercheur, est nommé Auditeur interne de l'INP-HB.

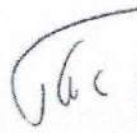
Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, l'Auditeur interne de l'INP-HB est chargé de mener des opérations d'audit interne périodiques et de produire des rapports d'audit sur la gestion financière en général. Il a pour principales missions :

- d'auditer la gestion financière du budget national et des projets bailleurs, et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- d'auditer la passation des marchés du budget national et des projets bailleurs et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- de proposer des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière à l'INP-HB (budget national et budget projets bailleurs) et de passation des marchés.

Article 3 : l'Auditeur interne de l'INP-HB réalise ses travaux et produit son rapport deux fois par semestre, soit quatre fois par année, dans la première quinzaine des mois de février, mai, août, et novembre. Il peut être sollicité de façon extraordinaire en cas de besoin par le Directeur Général de l'INP-HB à qui il remet exclusivement son rapport, sous le sceau de la confidentialité.

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 1^{er} mars 2021




KOFFI N'Guessan

Ampliations :

- DGA / -SG / -DF / -DRH / -CEA
- CB / ACP
- Intéressés
- Dossier